

# Conseil de développement Nantes Métropole

Monsieur Jean-Marc AYRAULT  
Président de Nantes Métropole  
Communauté Urbaine  
44923 NANTES Cedex 9

Nantes, le 18 mai 2006

Monsieur le Président,

Le Conseil de développement a le souci de conduire ses activités dans le cadre d'une approche globale du développement territorial. C'est la raison pour laquelle il a souhaité mener une réflexion sur différents aspects des activités non professionnelles déployées par les citoyens.

Dans ce cadre, la pratique des sports nous apparaît comme un élément essentiel du bon équilibre des individus et de la dynamique sociale. Malgré la place qu'il a prise dans la vie économique et sociale, le sport est encore modestement présent dans la culture actuelle de l'aménagement du territoire.

À partir de l'expertise constituée par les connaissances de différents membres du Conseil et du concours de spécialistes qui apportent leurs savoirs et leurs expériences, un pôle de réflexion sur le sport s'est constitué au sein du Conseil.

Un premier document de propositions, largement diffusé auprès des élus, a été établi en septembre 2004. Il a permis l'organisation d'un Forum public auquel ont été conviés l'ensemble des acteurs sportifs de l'Agglomération et de nombreux élus. Le Conseil de développement a souhaité par cette voie alimenter la réflexion de la Communauté Urbaine pour ses choix de compétences futures.

Nos travaux se poursuivent aujourd'hui sur le thème du sport avec un triple objectif :

- mieux faire connaître les attentes des pratiquants pour analyser leurs demandes
- proposer une hiérarchisation des équipements structurants nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés
- observer et analyser les évolutions des pratiques sportives et proposer des réponses aux nouveaux besoins qui en résultent.

.../...

À ce stade de notre réflexion, que viennent alimenter divers travaux effectués par les organismes spécialisés mais aussi par des étudiants, j'ai souhaité vous faire part personnellement des éléments qui fondent, vis-à-vis de l'intercommunalité, un premier questionnement pour l'avenir.

Ce questionnement s'inscrit dans l'hypothèse d'une éventuelle intervention, à moyen terme, de la Communauté Urbaine. Notre seul objectif est de faire œuvre utile et de fournir des éléments de nature à fonder des décisions pertinentes en la matière.

Cela concerne :

## 1- LA STRATÉGIE POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Sans vouloir fixer d'ores et déjà les priorités, plusieurs points apparaissent :

### — *Le stade couvert initialement prévu pour l'athlétisme*

Pour des raisons budgétaires, la réalisation de cet équipement a été différée. Ce report induit un questionnement sur l'avenir du projet et sur sa réalisation dans des conditions techniques et financières acceptables. Le projet est-il seulement différé ou devra-t'il faire l'objet d'un nouvelle approche, impliquant éventuellement l'introduction d'une notion de polyvalence du futur équipement, notamment pour l'élargir à d'autres sports en salle ? Quelle pourrait être la redéfinition de la démarche dans le cadre des nouveaux "Contrats de Projets Etat Région"?

### — *Les piscines*

Plusieurs études ont été réalisées et la Communauté Urbaine s'est saisie de ce dossier. Le déficit d'équipements affectant le Sud Loire est tout à fait frappant. Dans ce domaine, il faut rester attentif à la fois à la demande sociale et à l'évolution des techniques : des piscines non couvertes mais chauffées sont maintenant construites dans différentes villes ; elles peuvent répondre à moindre coût aux besoins des habitants. Par ailleurs, la demande des clubs de disposer d'équipements comportant un nombre de lignes d'eau suffisant est à prendre en compte. S'agissant de la natation, la question de la proximité des équipements scolaires constitue un point important pour l'implantation de nouvelles piscines.

### — *Les patinoires*

Ce dossier revêt une certaine urgence, compte tenu du déficit d'équipements pour les sports de glace en Loire-Atlantique. Dans ce domaine, il faut aussi prendre en compte toutes les possibilités de réalisation d'équipements polyvalents. Les sports d'escalade peuvent être, par exemple, associés aux sports de glisse classique.

Piscine et patinoire peuvent aussi être associées, à l'instar de ce qui a été réalisé par la Ville de Cholet. Le jumelage d'équipements peut être un facteur d'économies d'échelle.

### — *Les salles de sports de raquette, d'arts martiaux, les murs d'escalade*

L'essor rapide de certains sports et parfois la quasi-impossibilité de les pratiquer en dehors des équipements privés doivent conduire à une réflexion sur l'implantation de nouveaux équipements. Chez les jeunes, la pratique de l'escalade connaît un développement continu ; elle constitue également une activité qui intéresse les personnes handicapées.

.../...

#### — ***Le stade "d'eaux vives"***

Des études ont été faites par le passé sur cet équipement. Compte tenu de l'image de site fluvial et maritime de Nantes, la réalisation d'une installation de cette nature pourrait entrer dans le cadre des équipements métropolitains

#### — ***La base nautique***

En suspens depuis longtemps, le dossier mérite d'être repris pour que soit réalisé un équipement à la mesure d'une grande Agglomération. La question de sa localisation reste ouverte, compte tenu de la variété et de la multiplication des usages actuels de l'Erdre.

#### — ***La piscine olympique***

Sans caractère d'urgence, elle demeure cependant un équipement métropolitain majeur à prendre en compte dans une programmation future.

Tous ces équipements ne peuvent, bien entendu, être réalisés simultanément. Une hiérarchisation des priorités est à établir et il a semblé au Conseil de développement que l'échelon intercommunal était le mieux adapté à cette mission.

## 2- L'OBSERVATION DES PRATIQUES SPORTIVES

Le déficit d'observations dans le domaine du sport constitue un handicap sérieux pour engager une réflexion prospective. Le Conseil, à son niveau, a souhaité engager une démarche de recensement des pratiques physiques et sportives. Il s'entoure pour cela, des compétences du CROS, du CDOS, des OMS mais aussi de tous ceux qui sont acteurs du sport à des titres divers. Ce recensement est indispensable pour mettre en lumière les grands enjeux. Dans ce domaine, l'Agence d'urbanisme pourrait jouer, compte tenu de son expérience et de sa position, un rôle majeur pour mettre en route un dispositif global et permanent d'observation, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.

## 3- LE SPORT DE TRÈS HAUT NIVEAU

Il s'agit d'un thème dont la Communauté Urbaine pourrait se saisir à terme. La question du haut niveau est récurrente dans les discussions entre les communes. Il y a un réel besoin d'harmonisation des disciplines qui permettrait d'équilibrer et de répartir l'implantation des pratiques sportives de haut niveau -et des équipements qui les accompagnent- dans les différents secteurs du territoire. Le niveau de décision communautaire est le plus adéquat pour dégager une rationalisation des choix au bénéfice de tous les sportifs. Cette harmonisation pourrait porter le mieux ses fruits en matière de formation en permettant ainsi la constitution d'un centre unique par discipline.

## 4- LE SPORT, LA SANTÉ ET LES LOISIRS

Au-delà de la question strictement sportive et des besoins en équipements, les aménagements liés au sport-santé et au sport-loisir jouent un rôle important. La réalisation d'équipements de loisirs de plein air, du type Roche-Ballue, constitue un bon exemple d'une politique qui, sans être directement liée au sport, participe au développement des activités physiques chez les habitants.

.../...

D'autres aménagements de cette nature sont indispensables pour conforter cette politique, comme ceux liés aux continuités cyclables ou piétonnes, qui s'intègrent aussi dans une politique d'ensemble, favorable à la pratique physique.

Même si elle ne dispose pas de compétences en matière de santé publique, l'intercommunalité peut jouer un rôle majeur en privilégiant la réalisation d'aménagements qui incitent à une activité physique bénéfique pour la santé.

## 5- L'ASPECT MÉDICO-SPORTIF

Le suivi sanitaire des sportifs est un enjeu d'avenir. Deux équipements existent dans l'Agglomération, à Nantes et Rezé, qui accueillent environ 3 000 sportifs par an. C'est une activité essentielle qui devrait être développée pour améliorer ce suivi médical. L'accès aux Centres Médico-sportifs est aujourd'hui subordonné à des critères spatio-économiques (quotient familial, appartenance communale...) qui ne sont plus adaptés. Une réflexion est à conduire pour faire évoluer le dispositif, et le cadre intercommunal apparaît le mieux adapté pour un développement futur.

J'ai souhaité vous faire part de ces observations et commentaires pour retenir votre attention et alimenter une réflexion dont l'objectif est de mettre en œuvre à moyen terme un véritable projet sportif intercommunal. Un projet sportif qui ne consiste pas uniquement dans la réalisation d'équipements, mais affiche, pour l'ensemble, une cohérence d'efforts pour le développement des sports et leur pratique par le plus grand nombre. Sur la base d'une volonté partagée, il est possible de définir des objectifs et surtout des moyens.

Cela suppose, bien entendu, que la Communauté Urbaine se dote de la compétence adéquate qui reste actuellement du ressort des communes. Si elle devait s'orienter vers ce choix, elle devrait, pensons-nous, veiller à s'inspirer des démarches déjà effectuées par d'autres agglomérations. La question du transfert de compétences en matière sportive nécessite une approche très complète qui appelle des études préalables, notamment dans le domaine financier.

Le substantiel investissement d'observations et de discussions qui a été fait avec les spécialistes, conduit le Conseil de développement à être attentif à cet ensemble de questions. Il s'est mobilisé pour leur traitement dans un esprit positif afin d'apporter aux élus le maximum d'éléments utiles à leur décision.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes meilleurs sentiments.



Le Président,  
Jean-Joseph RÉGENT